

FICHE INSCRIPTION PERISCOLAIRE 2020/2021

NOM DE L'ENFANT	PRENOM DE L'ENFANT	ECOLE	CLASSE
Concerne (si garde alternée) : SEMAINES PAIRES <input type="checkbox"/> SEMAINES IMPAIRES <input type="checkbox"/>			

Note : le temps après l'école de 15h45 à 16h est dédié à la récréation et au goûter (à fournir par les familles)

	LUNDI			MARDI			MERCREDI		JEUDI			VENDREDI		
	Matin	16h	18h	Matin	16h	18h	Matin	Midi	Matin	16h	18h	Matin	16h	18h
Du 1er septembre au 2 octobre 2020	TLE <input type="checkbox"/>	TLE <input type="checkbox"/>		TLE <input type="checkbox"/>	TLE <input type="checkbox"/>		TLE <input type="checkbox"/>	TLE <input type="checkbox"/>	TLE <input type="checkbox"/>	TLE <input type="checkbox"/>		TLE <input type="checkbox"/>	TLE <input type="checkbox"/>	

	LUNDI					MARDI			MERCREDI		JEUDI			VENDREDI				
	Matin	16h	17h	17h30	18h	Matin	16h	18h	Matin	Midi	Matin	16h	18h	Matin	16h	17h	17h30	18h
Du 5 octobre au 2 juillet 2021	TLE <input type="checkbox"/>	TLE <input type="checkbox"/>		TAP <input type="checkbox"/>	TLE <input type="checkbox"/>	TLE <input type="checkbox"/>	TLE <input type="checkbox"/>		TLE <input type="checkbox"/>	TLE <input type="checkbox"/>	TLE <input type="checkbox"/>	TLE <input type="checkbox"/>		TLE <input type="checkbox"/>	TAP <input type="checkbox"/>		TLE <input type="checkbox"/>	TLE <input type="checkbox"/>

Merci de prendre connaissance de la pg 2 de ce document et du règlement intérieur

FAIT LE		A		SIGNATURE	
---------	--	---	--	-----------	--

TLE / Temps Libre Encadré > dès la rentrée : jeux et possibilité pour les enfants qui souhaitent faire leurs devoirs de les effectuer **en autonomie** sous la surveillance d'un animateur (« pause cartable »). Départ échelonné entre 16h et **18h maximum**. > **ACTIVITE DANS LES ECOLES**

TAP / Temps d'Activités Périscolaires > à partir du 5 octobre 2020 : ateliers culturels, artistiques, sportifs... dans l'école ou à l'extérieur (détail communiqué par période entre deux vacances). Horaires de 16h à 17h30 les **lundis** et **vendredis**. Inscription **à la période** de vacances à vacances. Pas de départ avant la fin d'activité.
> **ACTIVITE DANS LES ECOLES** (ou à l'EXTERIEUR pour les élémentaires) - Enfants à récupérer **dans les écoles**

Uniquement pour les écoles élémentaires :

CLAS / Contrat d'Accompagnement à La Scolarité > à partir du 12 octobre 2020 : dispositif d'aide à la scolarité des enfants avec la collaboration des familles. Horaires de 16h à 17h30 les **mardis** et **jeudis**. Rendez-vous à prendre avec la référente Céline Ponzo en amont de toute nouvelle inscription. Inscription **à l'année scolaire**. > **ACTIVITE A L'ESPACE JACQUES BARFETY** - Enfants à récupérer **à J. Barfety**

TS / Temps Studieux > à partir du 5 octobre 2020 : temps encadré par les enseignants permettant aux enfants de revoir leurs leçons, faire leurs devoirs... Horaires de 16h à 17h. Inscription **à l'année scolaire**.> **ACTIVITE DANS LES ECOLES**

ATTENTION : Pour des raisons logistiques, les **inscriptions et modifications au temps studieux** se font **UNIQUEMENT auprès du secrétariat** et de manière préférentielle **par mail ou téléphone** (pas d'inscription via le portail famille ou message répondeur). Ces inscriptions sont limitées en place. En cas d'absence d'enseignants en cours d'année et d'un effectif d'encadrement diminué, les enfants sont déplacés du temps studieux en départ échelonné TLE (avec possibilité de « pause cartable »).

COMMENT OUVRIR UN DOSSIER PERISCOLAIRE ? (cf REGLEMENT INTERIEUR PERISCOLAIRE 2020-2021)

- Les dossiers sont diffusés par mail aux familles et à disposition sur notre site internet (en page d'accueil). Cette année, sauf cas exceptionnel, la remise des dossiers se fait **uniquement par mail, dépôt dans la boîte à lettres extérieure de l'Espace J. Barfety ou envoi postal.**
- **Les dossiers incomplets ne peuvent être pris en compte. Toute dette périscolaire doit également être soldée.**
- Le dossier complet doit contenir les documents suivants, **remplis et à signés par l'un des parents légaux** : 1 fiche de renseignement **par famille**, 1 fiche sanitaire, 1 planning de semaine type **par enfant** et les **documents annexes** : attestation de quotient familial de moins de 3 mois, mandat et rib si prélèvement



COMMENT EFFECTUER UNE RESERVATION/ANNULATION AU PERISCOLAIRE ?

- Un planning de semaine type peut être rempli dès l'ouverture de dossier puis modifiée au fur et à mesure **dans les délais évoqués ci-dessous.**
- **Attention : concernant la première semaine de rentrée du 1^{er} septembre, aucune modification ou ajout ne se sera pris à compter du jeudi 20 août 2020.**
- Le délai d'inscription ou d'annulation d'une réservation périscolaire est le **mercredi minuit au plus tard** pour intervenir sur la semaine suivante.
- Les réservations peuvent se faire par téléphone (**04 76 35 41 08**), par mail (**leo.moirans@leolagrange.org**) ou via le **PORTAIL FAMILLE** sur internet (sauf temps studieux).
- **A noter** : Le PORTAIL FAMILLE n'est pas ouvert sur la première période de rentrée afin de gérer au mieux en direct le démarrage avec les familles. Sa réouverture est annoncée ensuite.

COMMENT SE PASSE LA FACTURATION PERISCOLAIRE ?

- La facturation est **mensuelle** et se fait autour du 10 du mois suivant. Les factures sont envoyées prioritairement à l'adresse mail indiquée dans le dossier.
- Le **déla**i de paiement est indiqué sur chaque facture (environ 1 mois). Des **rappels d'impayés** sont envoyés régulièrement. **Les usagers sont tenus de donner suite.**
- Lors de **rejet de prélèvement** : après en avoir été informé, l'utilisateur doit se mettre en relation avec le secrétariat pour régulariser rapidement la dette et faire le point sur son mode de paiement. Léo Lagrange Moirans se réserve le droit de suspendre le mode de prélèvement en vue de rejets bancaires.
- **A noter** : lors d'un changement de **quotient familial** en cours d'année, les familles ont la responsabilité de présenter le document au secrétariat qui prendra en compte le nouveau quotient à date de réception. Aucun ajustement tarifaire rétroactif n'est appliqué.
- Toute facture impayée pourra entraîner une **suspension d'inscription au périscolaire.**

Attention : cette procédure ne concerne que les inscriptions périscolaires. Pour la restauration scolaire > Mail : restauration-scolaire@ville-moirans.fr – Tel. 04 76 35 77 35